



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

231-232 | Juillet-Octobre 2005

Vignobles de l'hémisphère sud

Vignes et vins du Kalahari : des raisins dans les turbulences de la mondialisation

David Blanchon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/302>

DOI : 10.4000/com.302

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2005

Pagination : 353-370

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

David Blanchon, « Vignes et vins du Kalahari : des raisins dans les turbulences de la mondialisation », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 231-232 | Juillet-Octobre 2005, mis en ligne le 01 juillet 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/302> ; DOI : 10.4000/com.302

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Vignes et vins du Kalahari : des raisins dans les turbulences de la mondialisation

David Blanchon

- 1 Au cœur de l'Afrique australe, le désert du Kalahari aux vastes horizons traversés par des alignements de dunes rouges, n'évoque pas un paysage viticole. Pourtant, des vignes y ont été plantées dès la fin du XIXe siècle, et, depuis 1965, la coopérative Oranjerivier Wyn Kelder (OWK), aidée au départ par l'État sud-africain, y a développé un vignoble qui couvre actuellement plus de 15 000 ha.
- 2 Situé en limite climatique de la vigne, avec un été torride et relativement humide (les rares pluies ont lieu durant l'été austral), ce vignoble présente la particularité d'être entièrement irrigué par les eaux de l'Orange, grand fleuve qui descend des montagnes du Lesotho.
- 3 Son établissement fut un pari risqué : situé à plus de 800 km de la métropole de Johannesburg comme du port du Cap, il était de plus frappé par les sanctions économiques contre le régime d'apartheid et ne pouvait pas tenir la comparaison avec les vignobles de qualité situés près de la ville du Cap, installés depuis plus de 300 ans sous un climat méditerranéen beaucoup plus propice à la culture de la vigne. La majeure partie de la récolte a d'ailleurs été longtemps destinée à la distillation, à la production d'alcools forts et de jus de raisin, ou tournée vers la production de raisins secs.
- 4 Comme pour l'ensemble des vignobles sud-africains, les années 1990, avec la fin des sanctions économiques et le retour de la démocratie, ont été celles de rapides évolutions. Deux faits ont plus particulièrement marqué le vignoble de l'Orange : d'une part, le « boom » du raisin de table, culture hautement spéculative et très risquée, destinée uniquement à l'exportation vers les marchés du Nord, et d'autre part la valorisation du vin non seulement sur le marché intérieur, mais aussi pour l'exportation en exploitant des « niches » commerciales.

- 5 L'objet de cet article est d'étudier les modifications territoriales liées à ces changements économiques, à travers deux types de documents : des images satellites et des photographies aériennes diachroniques d'une part, pour étudier ce qui est « visible », c'est-à-dire quantifier le développement de nouvelles terres et les modifications du parcellaire ; d'autre part, les résultats d'une enquête menée sur le terrain durant l'été 2004, pour saisir ce qui est « invisible », comme l'évolution rapide du prix des terres, les effets du marché de l'eau et la concentration de la production.
- 6 Ces documents permettent d'étudier les stratégies d'insertion dans la mondialisation d'un vignoble à la fois « en marge » et « en transition », en montrant comment sont exploités les avantages comparatifs de la région sur le marché mondial et quels sont les risques et les dépendances induits par le développement d'un vignoble entièrement tourné vers l'exportation.
- 7 Le vignoble de l'Orange s'étire le long du fleuve du même nom sur près de 300 km (fig. 1a et 1b), et couvre actuellement 15 300 ha, soit 14 % de la superficie du vignoble sud-africain (SAWIS, 2004), ce qui représente une superficie égale à celle du Beaujolais. Ce vignoble se singularise par la conjonction de trois caractéristiques : les marginalités climatique et économique, les poids des héritages de l'apartheid et une « transition » rapide depuis l'arrivée au pouvoir de l'African National Congress (ANC) en 1994.
- 8 Le climat du sud du désert du Kalahari (28° de latitude sud) n'est pas très propice à la vigne : situé entre 600 et 1 000 m d'altitude, les hivers y sont doux (12 °C en juillet avec 15 jours de gel en moyenne pendant l'hiver à Upington : fig. 2), et les étés torrides (27,8 °C en janvier). Les rares précipitations, qui tombent sous forme d'orages pendant l'été austral, diminuent vers l'ouest, de 258 mm/an à Boegoeberg à 128 mm/an aux chutes d'Augrabies (Midgley et al., 1994).
- 9 Dans ces conditions, la culture de la vigne ne peut se faire qu'avec l'irrigation, à partir des eaux du fleuve Orange. Ce fleuve, dont le débit est modeste par rapport à la taille de son bassin versant ¹, est marqué par une forte variabilité inter annuelle ², avec l'alternance de violentes crues (avec un débit de pointe de plus de 10 000 m³/s) qui ravagent les périmètres irrigués, et des années sèches où le fleuve cesse de couler à Upington ³.
- 10 À cette marginalité climatique s'ajoute l'isolement : la région se trouve de plus à plus de 800 km du plus grand centre de consommation locale, Johannesburg, ainsi que du plus proche port d'exportation, Le Cap. Peuplée à l'origine de Khoisans ⁴, elle fut longtemps considérée comme le « Wild North », une terre sans loi, parcourue par des Européens et des Métis ⁵ fuyant la Colonie du Cap (Penn, 1995). Ce ne fut qu'à la fin du XIXe siècle que la région, avec sa capitale Upington ⁶, fut incorporée à la Colonie du Cap, puis à l'Union sud-africaine. L'histoire du vignoble reflète cette double marginalité. La plantation des premières vignes dans les terres alluviales du lit majeur de l'Orange date du début de la colonisation par les Européens, à partir de 1870, et le développement fut lent au cours du XXe siècle. En 1936, la vigne couvrait 1 200 ha (10 % de la superficie irriguée) ⁷ pour une production essentiellement destinée au raisin sec, seul capable de supporter les longs trajets dans le désert à l'époque (Union of South Africa, 1937). Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que la production de raisins secs se développa (couvrant alors 18 % de la superficie irriguée) entraînant des périodes de surproduction chronique.
- 11 C'est pour valoriser les excédents de production que la coopérative agricole de l'Orange (Oranje Rivier Kooperasie), aidée par le gouvernement sud-africain, créa, en 1965, l'Oranjerivier Wyn Kelder (OWK : coopérative vinicole de l'Orange), chargée de les

transformer d'abord en liqueurs, jus de raisin et produits distillés, puis en vins à partir de 1968.

- 12 Malgré sa marginalité, le vignoble de l'Orange partage de nombreuses caractéristiques avec les autres vignobles sud-africains.
- 13 La première est sa structure agraire marquée par la ségrégation raciale, renforcée par le régime d'apartheid (1948-1994). La totalité des terres (mis à part une petite réserve instituée sur les terres les plus pauvres pour les Métis) appartient aux agriculteurs blancs. Ceux-ci contrôlent également la distribution de l'eau par l'intermédiaire des Irrigation Boards, où le nombre de voix est lié au nombre d'hectares possédés. La quasi-totalité des exploitations blanches sont en faire-valoir direct, avec des superficies irriguées très variables, de quelques hectares à plus de 500 ha pour les plus importantes. Dans ces exploitations, la main-d'œuvre employée est généralement métisse, avec une petite minorité d'Africains : elle était sous payée, sans statut, et complètement dépendante des agriculteurs blancs (Robbins, 1986).
- 14 La seconde est l'importance des soutiens apportés par le régime d'apartheid aux agriculteurs, sous forme d'aides directes et de formations, mais aussi par les aménagements réalisés pour améliorer la production. Dans le cas de l'Orange, l'aide la plus importante fut la réalisation de grands travaux hydrauliques dans le cadre de l'Orange River Development Project, lancé en 1962 (Blanchon et Turton, 2005).
- 15 Ce projet comprenait la régulation du fleuve en amont par de grands barrages et l'amélioration des infrastructures locales: reconstruction des petits barrages et prises d'eau, revêtement des principaux canaux pour limiter les fuites et les risques de salinisation, amélioration des réseaux secondaires.
- 16 Le projet apportait une sécurité dans l'approvisionnement en eau pour les agriculteurs, leur permettant d'investir sans crainte dans de nouveaux équipements, avec comme unique contrepartie l'imposition, en 1977, de mesures de contrôle d'utilisation peu contraignantes : un quota de 30 ha maximum pour une exploitation individuelle et 60 ha pour une entreprise agricole (avec 15 000 m³/ha).
- 17 Sans les investissements lourds du régime d'apartheid, le vignoble de l'Orange n'aurait pas pu se développer. Il bénéficiait en outre d'une protection contre les marchés étrangers, contrepartie non voulue des sanctions imposées à partir des années 1980 contre le régime d'apartheid. Les exportations pouvaient se faire en utilisant des circuits détournés et des pays « écrans », comme le Malawi, mais cela induisait un surcoût considérable.
- 18 Pour les viticulteurs de l'Orange, les années 1990 représentent un double choc. Le premier est l'ouverture des marchés internationaux et la libéralisation rapide des circuits d'exportation. Le second, après l'arrivée au pouvoir de l'ANC en 1994, se rapporte aux changements prévisibles de l'ensemble des politiques agricoles, des conditions d'emploi des journaliers (introduction d'un salaire minimum) à la maîtrise de l'eau (perte d'influence des Irrigations Boards).
- 19 S'ouvre alors une période d'incertitudes (notamment sur les modalités d'une possible réforme agraire) et de transition, mais aussi de forte croissance. On assista au développement très rapide de la production de raisins de l'OWK (de moins de 5 000 t en 1970 à 114 000 t en 1997 et 185 000 t en 2004 dont 27 millions de litres de vin) et à l'accroissement encore plus spectaculaire du nouveau mode de valorisation de la vigne : le raisin de table.

- 20 Cette culture, après des débuts modestes à la fin des années 1970 et au tout début des années 1980, avec la création de l'Orange River Table Grape Association en 1984, a connu un boom spectaculaire en moins de vingt ans, en passant de 350 cartons de 4,5 kg produits en 1984, à 15,6 millions en 2005, et 20 millions sont prévus en 2010 (ORPA, 2004). Le raisin de table seul représente 20 000 emplois permanents et 50 000 emplois saisonniers pour une population régionale d'environ 150 000 habitants, un apport annuel en devises équivalent à 1,5 milliard de Rands ⁸, soit environ 200 millions € (Farmer's Weekly, 2003).
- 21 Dans la vallée de l'Orange, la transition post-apartheid a été ainsi accompagnée par une forte croissance, ce qui est un cas relativement rare dans l'agriculture « commerciale » sud-africaine, y compris parmi les périmètres irrigués.
- 22 Ce « boom », même s'il est largement dû aux investissements effectués pendant la période précédente (notamment les infrastructures hydrauliques) a induit une modification profonde des structures de production et de la disposition spatiale du vignoble.
- 23 Ce nouveau cycle, après celui du coton et des raisins secs, caractéristique des agricultures de « fronts pionniers » a en effet profondément transformé les paysages, avec la prépondérance de la vigne qui, vers l'aval, tend à la monoculture : elle représente aujourd'hui 58 % de la superficie irriguée dans l'ensemble de la région, avec une pointe à 96 % à Kakamas ⁹.
- 24 Le « boom » du raisin de table est présenté comme le symbole d'une insertion réussie dans la « mondialisation » et d'une valorisation maximale des ressources en eau limitées du pays. Cette culture, même si elle est gourmande en eau (1 200 m³/t), présente une valeur ajoutée bien plus forte que toutes les autres cultures possibles dans la région, avec un revenu moyen brut estimé à 155 000 Rands (soit 20 000 €) par hectare (ORPA, 2004).
- 25 Cette rentabilité exceptionnelle tient à un avantage comparatif essentiel : pendant quelques semaines avant Noël, grâce à un mûrissement précoce des raisins dès la fin du printemps austral, la région de l'Orange est presque la seule zone exportatrice vers l'Europe ¹⁰.
- 26 Cette culture, qui a explosé après l'ouverture des marchés en 1991 ¹¹ (fig. 3a) est très risquée, car, comme le montre la figure 3.b, le prix baisse rapidement après la semaine 51 (fin décembre), et la vente s'effectue alors à perte.
- 27 Or les investissements demandés, pour se lancer dans la culture du raisin de table sont à la mesure des bénéfices attendus. Il faut compter actuellement près de 300 000 R/ha pour une installation, répartis comme suit ¹² :
- 12 000 R/ha pour l'achat du terrain ;
 - 18 000 R/ha pour l'acquisition des droits sur l'eau (sur lesquels nous reviendrons) ;
 - 120 000 R/ha pour la préparation du sol (concassage), pour la mise en place des systèmes d'irrigation (tranchées, systèmes de goutte à goutte), puis l'installation des piquets et plantation d'arbres brise-vent. Il y a parfois des frais annexes, comme le goudronnage des routes, à la charge des agriculteurs, pour éviter la poussière ;
 - et enfin 140 000 R/ha pour les cooling facilities, conservation et conditionnement des raisins de table respectant la chaîne du froid pour l'exportation.
- 28 Étant donné qu'il faut quatre ans pour que le rendement soit maximal (il est de 40 % après 3 ans), on mesure l'engagement pris par ces agriculteurs, d'autant plus que les coûts fixes liés à la production sont très importants, de l'ordre de 75 000 R/ha ¹³.

- 29 Par conséquent, seuls les agriculteurs ayant déjà suffisamment d'hectares et une capacité financière importante se sont lancés dans cette nouvelle culture car il faut en effet être capable de supporter non seulement l'investissement initial, mais aussi l'aléa d'une année déficitaire, où la vente se fera à perte. Si, comme en 2000-2001, une pluie précoce retarde la récolte de quelques jours, alors le rapport moyen par carton peut chuter de 20 % et passer sous le seuil de rentabilité.
- 30 Cette nouvelle culture change donc considérablement les conditions économiques de production, mais aussi la répartition géographique de la production. Comme nous l'avons vu, la précocité du mûrissement du raisin est devenue le facteur décisif, ce qui induit deux changements.
- 31 À l'échelle régionale, on constate une réactivation du gradient amont/aval, qui n'était pas visible auparavant. Les gelées moins nombreuses, les précipitations moins importantes et la plus grande chaleur printanière, imperceptible pour les cultures traditionnelles comme le coton, la luzerne ou les raisins secs, sont aujourd'hui des données primordiales. Aujourd'hui, 91 % des périmètres consacrés au raisin de table se situent en aval d'Upington, avec une forte concentration à Kakamas (900 ha) et Augrabies (1 250 ha) (tabl. I).
- 32 À l'échelle locale, la différence se fait entre les terres alluviales, sablo-limoneuses, fertiles, traditionnellement irriguées et cultivées et ce qui est appelé localement le « veld »¹⁴, terres caillouteuses, de faible valeur, qui servaient de parcours à moutons. Or, sur le veld, hors du lit majeur, protégé de l'humidité, les raisins mûrissent bien plus tôt. On assiste ainsi à une inversion complète du prix des terres à cause de l'insertion dans les marchés mondiaux : ces terres, qui demandent une lourde préparation avant d'être mises en culture, voient leur prix multiplié par 10, voire plus.
- 33 L'examen de photographies aériennes diachroniques (1994 et 2002) montre l'extension des cultures de raisin de table entre ces deux dates, de plus en plus loin du fleuve et sur des exploitations pouvant atteindre plusieurs centaines d'hectares. Celle visible au nord du fleuve (figure 4), appelée Rooiland Bordery, gérée par l'entreprise Afrifresh¹⁵, couvre actuellement plus de 202 ha. De nouveaux développements étaient en cours lors de notre visite, sur plus de 70 ha. Des exploitations de taille semblable sont aujourd'hui nombreuses, notamment vers l'aval, avec souvent de nouveaux projets en cours de réalisation.
- 34 Outre la possession de la terre – ce qui exclut de fait les Métis et les Noirs – et d'un capital suffisant pour investir – ce qui distingue les agriculteurs blancs riches et pauvres –, il existe un autre facteur de différenciation important : l'accès à l'eau.
- 35 La mise en valeur des terres nouvelles ne peut se faire que si l'on possède un droit à l'eau. Or ce droit existe pour les agriculteurs disposant de terres dans le secteur alluvial¹⁶, mais pas pour les terres du veld. Les droits sur l'eau étant non échangeables, cela pouvait vite amener à un blocage de toute nouvelle extension. C'est pour éviter cela qu'a été institué en 1993, pour la première fois en Afrique du Sud, un marché local des droits sur l'eau, différenciant les droits sur la terre des droits sur l'eau. Par ce biais, l'agriculteur ne voulant ou ne pouvant pas se lancer dans la culture de la vigne peut vendre son quota au plus offrant.
- 36 Armitage et al. (1999) ont montré que la vente des droits sur l'eau se faisait des petits et moyens agriculteurs (moyenne 50 ha), cultivant des raisins secs et d'autres produits à faible valeur ajoutée, vers des plus grands propriétaires (moyenne 160 ha), produisant

essentiellement du raisin de table. En 1997, les droits de l'eau ont été vendus entre 800 et 5 000 R pour 15 000 m³/ha, pour un prix moyen de 3 378 R. La grande majorité des droits a été vendue entre 3 000 et 3 500 R. L'étude citée a également montré que les terres du veld couplées avec des droits sur l'eau se vendaient aux alentours de 6 000 à 10 000 R/ha, contre 1 000 à 2 000 R/ha sans droits sur l'eau.

- 37 Cependant, le marché est actuellement faussé, car le gouvernement a promis que seuls 4 000 nouveaux hectares seraient alloués pour le développement de la région, soit 60 x 106 m³. Il y a donc une forte spéculation pour l'appropriation de ces 4 000 derniers hectares.
- 38 Lors de notre dernière visite sur le terrain en 2004, les droits sur l'eau s'achetaient à 18 000 R./ha, soit une multiplication par cinq en moyenne depuis 1998 (le prix en 2000 était de 5 000 R./ha). Cette progression montre que le « boom » du raisin de table est loin de s'essouffler et que la spéculation pour les derniers mètres cubes d'eau disponibles se renforce. Pourtant, les signes de fragilité se multiplient.
- 39 Le « boom » du raisin de table présente de nombreuses ressemblances avec les précédents cycles (comme le coton dans les années 1940 et le raisin sec dans les années 1960 et 1970) qu'a connus ce front pionnier : un développement rapide, une modification de la valeur des terres et une fragilisation croissante des exploitations à mesure que le marché se développe. La particularité du « boom » des années 1990 est l'artificialisation poussée du système de culture (la pluie est devenue le pire ennemi des agriculteurs), la rapidité de l'expansion de la nouvelle culture et l'évolution accélérée des marchés mondiaux.
- 40 Dans ce double mouvement de spécialisation et de dépendance, les producteurs doivent mettre en œuvre des stratégies d'adaptation, soit de repli et de diversification, soit d'expansion.
- 41 L'insertion dans les marchés internationaux se traduit par des dépendances vis-à-vis de facteurs sur lesquels les acteurs locaux n'ont aucune prise, comme le coût du transport ou la valeur du Rand. Un euro valait 7 Rands en décembre 2001, 10 Rands en décembre 2002, puis 7,5 Rands seulement début 2004¹⁷. Parallèlement, dans la région d'Upington, le revenu net par hectare pour le raisin de table est passé de 18 000 Rands en 2001-2002 à 63 000 en 2002-2003, pour retomber à 31 000 en 2003-2004¹⁸. Ces variations rendent compte à la fois des changements des coûts à l'exportation, des fluctuations des rendements à l'hectare, mais aussi de la date d'arrivée sur les marchés mondiaux, liée à ces averses de début d'été si néfastes pour les producteurs.
- 42 La levée des sanctions économiques a ouvert évidemment la possibilité de conquête de nouveaux marchés pour les produits agricoles sud-africains, mais a aussi marqué l'arrivée de nouveaux concurrents. Les viticulteurs de l'Orange, regroupés au sein de l'Orange River Producer's Alliance (ORPA), ont donc dû s'adapter pour se maintenir dans les normes internationales, édictées dans les pays du Nord. Aujourd'hui les réglementations de l'Union Européenne ont plus d'importance que la législation locale. Cette ouverture s'est accompagnée d'une déréglementation, notamment pour les circuits de distribution à l'export qui ont été libéralisés en 1999¹⁹, ce qui a entraîné pendant deux ans une désorganisation complète et une chute brutale des revenus pour les producteurs (Farmer's weekly, 2003).
- 43 Au niveau national, les viticulteurs ont dû tenir compte des modifications apportées par le changement de régime en 1994. Ainsi, la nouvelle loi sur l'eau retire le pouvoir de gestion de l'eau aux Irrigations Boards pour le transmettre aux Water User Associations,

dans lesquelles les autres usagers sont mieux représentés. Les nouvelles lois sociales fixent un salaire minimum pour les ouvriers agricoles de 725 Rands par mois²⁰. Ces changements, qui remettent progressivement en cause les avantages acquis avant 1994, couplés avec l'augmentation du prix de l'eau, doivent être compensés localement par des gains de productivité et une réorganisation des circuits de production.

- 44 Enfin, avec la spécialisation régionale accrue dans un seul type de production et l'arrivée de nouveaux concurrents internationaux, la dépendance vis-à-vis de la double variabilité du climat et des marchés mondiaux des devises, croît également. Et plus le mode de développement est risqué, plus il nécessite une concentration et une spécialisation des producteurs, ce qui, lorsqu'un marché arrive à maturité, induit alors une fragilité plus grande. La taille économiquement viable des exploitations ne cesse d'augmenter, pour atteindre aujourd'hui 50 hectares irrigués et toutes les exploitations, quelle que soit leur taille, redéfinissent leurs stratégies commerciales.
- 45 L'année 2003/2004 a été particulièrement difficile, à cause de la hausse du Rand, d'une récolte moyenne, et de la montée en puissance de nouvelles zones de production nationales, comme la vallée du Limpopo, située au nord de l'Afrique du Sud, et étrangères comme l'Inde ou encore le Brésil. Cela a acculé beaucoup de petits et moyens producteurs à la faillite, et contraint les autres à des stratégies de repli. Nous prenons ici l'exemple de l'exploitation de Bezalel, située à une trentaine de kilomètres en aval d'Upington, qui, avec ses 40 ha, est représentative des petites et moyennes exploitations. La famille exploitante s'est lancée dans la culture du raisin de table en 1990, et emploie 15 ouvriers saisonniers et 200 journaliers pendant les vendanges. Pour le conditionnement des raisins de table, elle loue les installations de réfrigération qui appartiennent au frère du propriétaire (qui possède une exploitation plus importante). N'arrivant plus à atteindre la rentabilité avec les raisins de table seuls, l'exploitant s'est lancé dans la fabrication de brandy (en 1998, sous le nom de « Manpoer », liqueur aux fruits), puis de vin à partir de 2001. Une des causes avancées par le propriétaire est l'instauration d'un salaire minimum de 725 Rand par mois, ce qui représente une augmentation du coût de la main-d'œuvre de près de 35 %. L'augmentation prévue du coût de l'eau, déjà entamée et qui doit normalement se poursuivre (Louw, 2002) est un facteur supplémentaire de difficulté²¹.
- 46 Depuis 2003, la diversification s'est poursuivie avec l'ouverture d'un centre de Wine Testing, et à terme une réorientation vers le tourisme vert.
- 47 Cette évolution se retrouve dans de nombreuses petites et moyennes exploitations, qui reviennent vers la culture du raisin classique (pour le vin et le raisin sec), beaucoup moins rentable mais bien moins risquée, et envoient leur production à la coopérative OWK.
- 48 La situation est très différente pour les grands producteurs, pour lesquels, étant donné le volume de production, l'augmentation du coût de la main-d'œuvre reste supportable (ces exploitations payaient déjà les permanents et les saisonniers au-dessus du minimum légal). C'est le cas de Karsten par exemple, qui possède dans la région plus de 1 000 ha²², et qui a produit 11 millions de tonnes de raisin de table pour un bénéfice net de 16 millions de Rands en 2003-2004.
- 49 Cette entreprise familiale cherche pourtant également à améliorer ses méthodes de production sur place, avec de nouveaux produits (noix de pécan, citrons et oranges, etc.), en modernisant ses installations (nouveaux filets de protection, nouvelles variétés de raisin), en développant de nouveaux périmètres plus en aval des chutes d'Augrabies, vers

la frontière namibienne, où les raisins mûrissent encore plus tôt, mais où les coûts d'acheminement et de préparation des terrains sont beaucoup plus élevés ²³.

- 50 Parallèlement, à l'instar d'autres grands producteurs de la région comme Southern Farms, Karsten a commencé récemment à investir dans d'autres régions, comme l'Égypte (joint-venture), ou encore le Chili et le Brésil. Le but de ces investissements est d'avoir des liquidités toute l'année et de disposer d'une sécurité financière en cas de difficultés dans la vallée de l'Orange.
- 51 La dernière forme d'adaptation aux changements brutaux induits par les dynamiques actuelles de la mondialisation est le développement de la culture de vignes « multi usages » et une bonification possible par la production de vin. Actuellement, l'OWK compte 981 membres pour une superficie totale de 14 900 ha, dont 11 600 ha en multi usages, pour seulement 3 300 ha en vin seul. Elle produit 185 000 tonnes de raisins, transformés essentiellement en jus de raisin (80 Ml), produits distillés (30 Ml), brandy (10 Ml) et vin (27 Ml) ²⁴. L'avantage de la culture du raisin pour le vin est son coût de production relativement faible. L'inconvénient est bien sûr un rendement brut bien moindre, de l'ordre de 27 000 à 30 000 R/ha pour le vin et de 20 000 à 23 000 R/ha pour le jus de raisin et les produits distillés, soit sept fois moins que le raisin de table (OWK, communication personnelle).
- 52 Mais dans ce domaine, la tendance est également à la valorisation, en améliorant la qualité, mais surtout en faisant valoir des prix bas (de 12 à 33 Rands pour une bouteille de 750 ml) et en misant sur le marketing pour tenter de pénétrer le marché local mais aussi ceux anglais et néerlandais. C'est ainsi qu'a été créé en 2002 le label Wozani, mot zoulou signifiant « bienvenu » et utilisant une iconographie « africaine » (masques, objets artisanaux) pour les étiquettes et les plaquettes de promotion. Or le Kwazulu-Natal, région historique des Zoulous, se trouve à plus de 1 000 km d'Upington, avec une population, un climat et une culture totalement différents. Mutatis mutandis cela équivaldrait pour les vigneronns languedociens à utiliser des noms alsaciens et l'image de la cigogne sur leurs étiquettes.
- 53 Ce dernier exemple montre que dans les stratégies d'insertion dans le marché mondial du vin et des produits associés, les producteurs du Kalahari utilisent toutes les ressources disponibles : la compétitivité des prix (le coût réduit de la main-d'œuvre), l'exploitation des avantages climatiques (maturation précoce du raisin de table) ou encore l'utilisation détournée de traditions étrangères (Wozani) à la région
- 54 Cette utilisation est indispensable pour compenser la marginalité climatique et économique de la région d'Upington. Celle-ci a déjà connu de nombreux « booms » (coton, raisin sec) qui se sont terminés par des effondrements rapides de la production et des revenus, lorsque le marché est arrivé à maturité. Il semble actuellement que le raisin de table soit aujourd'hui dans une situation similaire avec l'arrivée prochaine de nouveaux pays producteurs (Inde, Brésil, Namibie), qui feront disparaître l'avantage climatique comparatif de la région.
- 55 Le développement du vin ne compensera certainement pas pour les petits producteurs les difficultés de la production du raisin de table. Mais la longue histoire de cycles et crises qu'a connu la région peut être un atout dans les conditions actuelles de la mondialisation, où les cycles des produits se sont accélérés et où les marchés potentiels se sont multipliés. Une capacité à anticiper les évolutions des marchés mondiaux, la possibilité d'entrer rapidement dans un cycle de production pour profiter des produits émergents, quitte à

connaître des crises de restructuration profondes en attendant un nouveau cycle : c'est le sort qui est aujourd'hui également promis à de nombreux vignobles de « l'ancien monde ».

BIBLIOGRAPHIE

- AFRIQUE DU SUD. Department of Water Affairs and Forestry, 1999 - Orange River Development Project Replanning Study – Main Report. Pretoria : DWAF report PD 000/00/6697,
- AFRIQUE DU SUD. Department Van Landbou Noord-Kaap, 1996 - Watervoorsiening aan die Noord-Kaap. Upington : Departement van Landbou-Noord-Kaap, 32 p.
- ARMITAGE R.M., NIEUWOUDT W.L. et BACKEBERG G.R., 1999 - Establishing tradable water rights : case studies of two irrigation districts in South Africa. Water SA, vol 25, n° 3, p. 301-310.
- BLANCHON D. et TURTON A., 2005 - Les transferts d'eau en Afrique du Sud. In : LASSERRE F. - Les transferts massifs d'eau dans le monde, Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Early Grapes from the banks of the Orange. Farmers'weekly, 26 décembre 2003, p. 42.
- MIGLEY D.C., PITMAN W.V. et MIDDLETON B.J., 1994 - Surface Water Resources of South Africa. Pretoria : Water Research Commission, 1994. (WRC Report 298/3/94)
- LOUW D., 2002 - Evaluation of the Financial feasibility of farms in the Kakamas irrigation region with the emphasis on increasing water tariffs. Final report. Center for International Agricultural Marketing and Development : Paarl, april.
- Orange River Producers' Alliance, 2004 - Rapport interne non-publié.
Contact :cerina_orpa@mweb.co.za
- PENN N., 1995 - The Orange River Frontier Zone, c. 1700-1805. In : Smith A.B., éd. - Einiqualand : Studies of the Orange River Frontier. Rondebosch : UCT Press, p. 21-96.
- ROBBINS D., 1986 - The 29 th Parallel : a South African Journey. Pietermaritzburg : Shuter & Shooter, 226 p.
- South African Wine Information and Systems, Cap Town, 2004 - S. A. Wine industry, n° 28, Cap Town. : SAWIS. Disponible sur : http://www.sawis.co.za/SAWISPortal/uploads/Book_2004_web.pdf
- Union of South Africa, 1937 - Report to the Director of Irrigation, 1/04/1936-31/03/37. Pretoria : Government Printer.

NOTES

- 1.. Débit annuel moyen de 10 km³ à l'embouchure, soit deux fois moins que la Garonne, pour un bassin versant de près d'un million de km².
- 2.. Rappelons que l'année la plus abondante (1943-1944) vu s'écouler 26,4 km³ à Boegoeberg, contre 1,67 km³ seulement pour l'année la plus sèche (1932-1933).

- 3.. Comme ce fut le cas en 1893, 1903, 1912, 1933, 1949 et 1985. Les dernières grandes crues ont eu lieu en 1976 et 1988.
- 4.. Connus aussi sous le nom de « Bushmen » ou « Hottentots ».
- 5.. *Coloured* dans la terminologie sud-africaine.
- 6.. Cette ville est aujourd'hui peuplée de 60 000 habitants majoritairement métis, avec des minorités blanches et noires.
- 7.. En 1936, la vigne couvrait 10 % de la superficie des périmètres irrigués entre Boegoeberg et Augrabies, contre 59 % pour le blé, 12 % pour le maïs et 10 % pour la luzerne. En 1970, le blé ne représentait plus que 11 % de cette superficie, la luzerne 10 % et le maïs 8 % alors que le coton, alors en fin de cycle, couvrait 15 % de la superficie et la vigne 22 %, dont 18 % pour les seuls raisins secs.
- 8.. 1 Rand vaut environ 0,125 euro.
- 9.. Source: *Watervoorsiening aan die Noord-Kaap*, Departement van Landbou-Noord-Kaap.
- 10.. Le Chili exporte également, mais vers l'Amérique du Nord.
- 11.. Ces chiffres concernent toute l'Afrique du Sud. La région de l'Orange représente environ un tiers du total (70 000 t pour 8 000 ha), et exporte vers l'Europe (87 % dont 53 % vers le Royaume-Uni) et secondairement vers l'Asie orientale (7 %) et le Moyen-Orient (3 %).
- 12.. C'est une estimation donnée pour une installation « à partir de rien », mais les agriculteurs possèdent souvent des infrastructures multi-usages, le terrain ou les droits sur l'eau. Il est possible également de partager les frais sur les « *cooling facilities* ». Ces chiffres nous ont été fournis par la section locale et de l'ORPA, et confirmés lors de nos entretiens avec des agriculteurs.
- 13.. Source : ORPA : 67 000 R./ha en 2001 et 2002, mais 77 500 en 2003 et 88 000 en 2004.
- 14.. Qui peut se traduire par « espace ouvert », sans différenciation pour les types de sols.
- 15.. Une compagnie d'exportation basée au Cap.
- 16.. Il existait en effet, au début des années 1990, des quotas d'eau inutilisés entre Boegoeberg et Augrabies. Les exploitants agricoles disposaient alors, au titre des *Riparians Rights*, d'un droit sur l'eau de 15000 m³/ha/an, pour les terres situées à moins de 2 km de la rivière et se trouvant à moins de 60 mètres au-dessus du cours d'eau.
- 17.. Un Euro vaut 8 Rands au 10/05/2005.
- 18.. Source: ORPA.
- 19.. Avant 1999, toutes les exportations de fruit passaient par *Unifruco* (aujourd'hui appelée *Capespan*). Il existe aujourd'hui 25 firmes d'exportation, dont *Capespan*, qui détient 45 % du marché.
- 20.. Soit 90 euros en 2004. Pour les périmètres irrigués en raisins de table, cela représente un coût de main-d'œuvre de 6 000 à 10 000 Rands par hectare selon la productivité (sources: ORPA et *Karsten Trust*).
- 21.. Il est actuellement de 900 Rands par hectare pour un quota de 15 000 m³.
- 22.. 694 ha directement et 321 ha indirectement.
- 23.. Cette région n'était pas exploitée auparavant, car la vallée de l'Orange, contrairement au cours supérieur, est très encaissée et difficile d'accès.
24. Ces chiffres nous ont été communiqués par l'OWK lors de notre visite à Upington.

RÉSUMÉS

Le vignoble de l'Orange s'étire le long du fleuve du même nom, au sud du désert du Kalahari, sur une superficie de 15 000 ha. En marge des grands centres de consommation régionaux et mondiaux, ce vignoble « en transition » depuis la fin de l'apartheid connaît un développement économique remarquable, lié au « boom » de la culture du raisin de table destiné aux marchés européens à Noël. Cette orientation économique place ce vignoble dans la dépendance du prix du transport aérien ou de l'évolution du Rand, et le place aussi sous la menace de nouveaux concurrents, comme le Brésil ou l'Inde. L'objet de cet article est de présenter les modalités économiques de ce « boom agricole », mais aussi les changements territoriaux qu'il induit (concentration des producteurs, irrigation de nouvelles terres, apparition de nouvelles formes de différenciation spatiale) ainsi que les stratégies d'adaptation des producteurs face aux évolutions rapides du marché mondial.

Kalahari vineyards and wines : the cultivation of table grapes and the Globalisation. The Orange River vineyards stretch on the southern margin of the Kalahari Desert, from Boegoeberg to Augrabies Falls, covering 15 000 ha. During the last decade, despite increasing production costs and deregulation, these vineyards experienced an economic boom, based on the cultivation of table grapes for unsupplied European markets in December. Table grape growers epitomise the successful insertion of this remote region in a globalised economy. But the table grapes industry also induces dependency toward new factors, such as air transport fares or the Rand exchange rate. Along with the development of new table grape growing regions like Brazil and India, the situation became more challenging, especially for small farmers. This paper presents the spatial modifications induced by the table grape boom (analysed with satellite pictures and aerial pictures), and focuses on the new strategies implemented by the producers in order to survive in an increasingly competitive market.

INDEX

Keywords : globalisation, Orange River Valley, South Africa, table grapes, Upington Country, vineyard

Mots-clés : Afrique du Sud, apartheid, irrigation, mondialisation, raisin de table, région d'Upington, vallée de l'Orange

AUTEUR

DAVID BLANCHON

Maître de Conférence, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3.